

SIMDUT – La fiche signalétique

SIMDUT - La fiche signalétique

1 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Nom du produit : Solvant X
Usage : Solvant tout usage
Fabricant : Produits chimiques ABC inc.
1234, rue ABC
Montréal (Québec) Z0Z 0Z0
Tél. en cas d'urgence : 1 800 123-4567

Fournisseur : Distributions XYZ enr.
123, rue XYZ
Québec (Québec) X0X 0X0
Tél. en cas d'urgence : 1 800 987-6543

2 RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION

Fiche préparée par : Le Service de santé et sécurité
Tél. : (514) 456-1289
Date de mise à jour : 2009-09-30

3 INGRÉDIENTS DANGEREUX

Ingrédients dangereux	%	N° CAS	DL ₅₀ , Espèce, Voie	CL ₅₀ , Durée, Espèce
Méthyl isobutyl cétone	15 à 40	108-10-1	1 900 mg/kg, souris, orale	4 000 ppm, 4 heures, rat
Xylène (isomères o,m,p)	60 à 100	1330-20-7	4 300 mg/kg, rat, orale	5 000 ppm, 4 heures, rat

4 CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État physique et apparence : Liquide non visqueux
Densité : 0,855 g/ml
Couleur et odeur : Incolore. Odeur aromatique
Limite de détection olfactive : 0,1 ppm
Point de congélation : Non disponible
Point d'ébullition : 119 °C

Tension de vapeur : 9,2 mm Hg
Densité de vapeur : 3,59
Taux d'évaporation (éther -1) : 8,3
Coefficient de partage eau/huile : 0,015
pH : Sans objet
Solubilité dans l'eau à saturation : 6,7 g/l à 20 °C

5 RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Point d'éclair et méthode de détermination : 22,8 °C (coupelle fermée, méthode Tag)
Limite inférieure d'inflammabilité : 1,1 %
Limite supérieure d'inflammabilité : 7,2 %
Température d'auto-ignition : 463 °C
Conditions d'inflammabilité : Liquide inflammable. Peut s'enflammer lorsqu'il se trouve près d'une source d'ignition ou en présence de matières oxydantes.
Conditions d'explosibilité : Peut exploser si ses vapeurs sont mélangées à l'air.
Explosibilité - sensibilité aux chocs : Non disponible.
Explosibilité - sensibilité aux décharges électrostatiques : Peut accumuler une charge électrostatique lorsqu'il est agité ou lorsqu'il s'écoule dans des tuyaux, ce qui peut provoquer l'ignition des vapeurs.
Moyens d'extinction : Dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique sèche, eau pulvérisée, mousse d'alcool.
Techniques spéciales : Porter un appareil de protection respiratoire autonome. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir une grande distance vers une source d'ignition et ainsi provoquer un retour de flamme.
Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

6 RÉACTIVITÉ

Condition d'instabilité chimique : Stable dans les conditions normales d'utilisation. Lorsqu'il est chauffé, possibilité de formation de peroxydes explosibles.
Incompatibilité chimique : Agents oxydants forts et agents réducteurs.
Conditions de réactivité : Lorsqu'il est chauffé.
Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, aldéhydes et acides carboxyliques de faible poids moléculaire.

7 PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Voies d'absorption : Voies respiratoires, peau et voies digestives.
Effets de l'exposition aiguë : Maux de tête, nausées, étourdissements, vomissements.
À des concentrations plus importantes : narcose, confusion, atteinte cardiaque et mort.
Effets de l'exposition chronique : Maux de tête, fatigue, anxiété, dépression, sensation d'ébriété, troubles de l'équilibre, du sommeil et de la mémoire.
Propriété irritante : Irritation faible des yeux et modérée de la peau. Exposition aux vapeurs : irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures. Contact répété ou prolongé : action dégraissante sur la peau, rougeurs, desquamation et fissures.
Sensibilisation au produit : Non
Cancérogénicité : Non cancérogène. CIRC groupe 3.
Effets toxiques sur la reproduction : Non
Téatrogénicité : Effets embryotoxiques et/ou fœtotoxiques chez l'animal.
Mutagénicité : Non
Produits toxicologiquement synergiques : La durée des effets toxiques du xylène est augmentée par la consommation d'alcool ou d'aspirine ou par l'exposition simultanée au toluène ou à l'éthylbenzène.

Limites d'exposition	VEMP(RSST)	VECD(RSST)
Xylène	100 ppm (434 mg/m ³)	150 ppm (651 mg/m ³)
Méthyl isobutyl cétone	50 ppm (205 mg/m ³)	75 ppm (307 mg/m ³)

8 MESURES PRÉVENTIVES

Équipement de protection :
Respiratoire : appareil de protection respiratoire à cartouches chimiques pour vapeurs organiques, conformément au Guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec.
Yeux : lunettes de sécurité.
Gants : Multicouche : polyéthylène/alcool de vinyle et d'éthylène/polyéthylène (PE/EVAL/PE); alcool de polyvinyle (PVAL).
Mécanismes techniques : Utiliser des outils et un système de ventilation qui ne provoquent pas d'étincelles.
Fuites ou déversements : Utiliser un absorbant non combustible. Placer les déchets dans un récipient scellable. Éviter le déversement dans les égouts. Prévenir les autorités.
Élimination des résidus : Ne pas jeter aux ordures les absorbants contaminés. Bien ventiler le site du déversement pour que le reste du liquide s'évapore et que les vapeurs se dispersent. Consulter le bureau régional du ministère de l'Environnement.
Manipulation : Manipuler à l'abri des matières incompatibles et à l'écart de toute source de chaleur et d'ignition. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Éviter tout contact avec la peau. Porter des équipements de protection appropriés. Se reporter aux normes NFPA-30 et NFPA-77.
Entreposage : Entreposer à l'écart de toute source de chaleur et d'ignition, dans un récipient hermétique placé dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des matières oxydantes. Les contenants doivent être mis à la terre et à la masse. Se reporter aux normes NFPA-30 et NFPA-77.
Expédition : TMD UN1993, classe 3, groupe d'emballage II.

9 PREMIERS SOINS

Inhalation : Amener la personne dans un endroit aéré. Si elle ne respire pas, lui donner la respiration artificielle. Appeler un médecin.
Contact avec les yeux : Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau : Retirer rapidement les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne pas faire vomir et consulter un médecin.

Contenu de la fiche signalétique du fournisseur

Neuf (9) catégories de renseignements doivent être divulguées sur la fiche signalétique. Les titres des catégories peuvent être les mêmes que ceux qui sont proposés dans l'exemple de fiche présenté ci-dessus ou y être équivalents.

Note. – Une fiche de données de sécurité respectant les modalités du système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses (fiche à 16 blocs) de la Commission des communautés européennes (CCE) est conforme aux exigences du SIMDUT à la condition que toutes les informations exigées par le SIMDUT s'y trouvent.

La fiche signalétique doit être révisée dans les trois ans suivant la date de sa préparation ou lorsque de nouveaux renseignements pertinents deviennent disponibles.

La fiche signalétique doit être disponible en français et en anglais.

Le nom du produit divulgué sur la fiche signalétique doit être identique à celui qui figure sur l'étiquette.

La terminologie utilisée et le format de la fiche ne sont pas soumis à des règles strictes.

Dans la section INGRÉDIENTS DANGEREUX de la fiche signalétique doivent figurer le nom et la concentration des ingrédients :

- qui sont des produits contrôlés et sont présents dans le mélange :
 - à une concentration égale ou supérieure à 1,0 % (pour les catégories A, B, C, D1, D2A (basée sur la toxicité chronique), D2B, E, F); ou
 - à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % (pour la catégorie D2A (sauf lorsqu'on se base sur la toxicité chronique));
- qui sont inscrits dans la liste de divulgation des ingrédients;
- pour lesquels il y a des motifs raisonnables de croire qu'ils peuvent être nocifs pour la santé des travailleurs;
- dont les propriétés toxicologiques ne sont pas connues.